

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
AU TITRE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FORAGE D'IRRIGATION
ET DE SON PRELEVEMENT**

Commune de ETAVIGNY

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise du 6 octobre 2023, il est prescrit une enquête publique du 31 octobre 2023 au 30 novembre 2023 présentée par la SCA SAINT OUEN, relative à la création d'un forage d'irrigation et de son prélèvement sur la commune de Etavigny.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie, 12 rue des Tilleuls, 60620 ETAVIGNY.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Jacques NICOLAS, assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

– en mairie de Etavigny le :

- le mardi 31 octobre 2023 de 9h00 à 11h00
- le vendredi 17 novembre 2023 de 9h00 à 11h00
- le jeudi 30 novembre 2023 de 16h00 à 18h00

Dès l'affichage de l'avis et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable:

- sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (<https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Reglementation-et-procedures/Decisions-administratives/Autorisations-au-titre-de-la-loi-sur-l-eau/Autres-autorisations>) ;
- sur le site internet de la commune de Etavigny :
<https://www.cc-paysdevalois.fr/votre-communaute-de-communes/le-territoire/etavigny/>
- sur support papier aux heures d'ouverture de la mairie de Etavigny.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Etavigny ;
- par courrier adressé à la mairie de Etavigny à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par courrier électronique adressé à : mairie@etavigny60.fr

Pour la préfète et par subdélégation,
la responsable de la Cellule Police de
l'Eau,



Fabienne PUNZANO